

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2025

---

**Présents** (7): Aude BETTINELLI, Gildas DUCHENE, Jean-François MENESTRIER, Laurence RICQ, Alexandre SOUL, Sylvaine STREIT, Etienne VUILLEMIN

**Absents excusés** (5): Jean-Marc FEVRE, Elisabeth RABOLIN, Elisa RENAUD, Bertrand RUHIER, Sébastien THIBAUD

**Pouvoirs** (3): Elisabeth RABOLIN à Aude BETTINELLI, Elisa RENAUD à Jean-François MENESTRIER, Bertrand RUHIER à Sylvaine STREIT

**Secrétaire de séance** : Gildas DUCHENE

**Ouverture de la séance** : 20h37

Le Maire annonce les points à l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 01 juillet 2025 .....	1
Remplacement adjoint démissionnaire .....	1
Mise à disposition secrétariat de mairie pour Association Foncière .....	2
Validation candidature Adjoint Technique .....	2
Subventions associations 2025 .....	2
Décision Modificative budget communal .....	2
Questions diverses .....	3

### Approbation du compte-rendu du 01 juillet 2025

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 1er juillet 2025.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### Remplacement adjoint démissionnaire

Un conseiller municipal demande la démission de ses fonctions de deuxième adjoint tout en restant conseiller municipal. Il reste sept mois avant la fin du mandat du conseil et il n'est pas nécessaire de remplacer le troisième adjoint dont les fonctions seront reprises par les adjoints encore en poste. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la suppression du poste de troisième adjoint.

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition. De fait, Madame Elisabeth RABOLIN devient deuxième adjointe.

## Mise à disposition secrétariat de maire pour Association Foncière

L'association Foncière a pour mission entre autres l'établissement de tous chemins d'exploitation nécessaires pour desservir les parcelles ainsi que l'exécution de tous travaux et la réalisation de tous ouvrages nécessaires pour l'exploitation agricole. Actuellement, une convention permet des temps de secrétariat réalisés par les agents communaux dans la limite de 5h par an pour un forfait de 74€. Ce temps est trop faible et ne correspond pas à la réalité. Il est proposé au Conseil Municipal un temps de 10h maximum par an au coût horaire chargé et de cadrer les missions dans la convention.

Jean-François MENESTRIER ne prend pas part au vote.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## Validation candidature Adjoint Technique

L'offre publiée pour le poste d'Adjoint Technique a reçu cinq candidatures de non titulaires dont une de celui actuellement en poste qui finalement renonce à sa candidature. Après étude des candidatures, une retient l'attention du conseil. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce candidat avec une période d'essai jusqu'au 31 décembre.

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## Subventions associations 2025

Les associations ont envoyé leur demande de subventions. Après étude de celles-ci, la répartition de l'enveloppe dédiée aux subventions attribuées pour 2025 est ainsi soumise :

AAPPMA	0€	Kinétochore	200€	Bouts d'ficelle	300€
Amicale Sapeurs-Pompiers	100€	Kick Boxing	300€	Don du Sang	300€
Les Navois	300€	Léo Lagrange	0€	Comité des fêtes	600€

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette répartition.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## Décision Modificative du budget communal

Le titre 125-2024 doit être annulé suite à une erreur de répartition de charges. Il s'élève à 3 940,38€. Cet annulatif doit obligatoirement être fait au compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) Chapitre 67. Or, la commune n'a pas inscrit de crédits au compte 67 lors du vote du budget primitif. Il est donc nécessaire de basculer des crédits d'un autre compte pour alimenter de compte 673. Il est proposé de prendre la décision modification suivante :

	Compte 611	Compte 673
Crédits inscrits budget primitif 2025	175 000,00€	0€
Crédits utilisés ou nécessaires au 29/07/2025	47 350,19€	3940,38€
Décision modificative	- 4 000,00€	+ 4 000,00€
Crédits inscrits après décision modificative	171 000,00€	4 000,00€

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative du budget communal.

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## Questions diverses

Suite à la fermeture de classe en maternelle une salle reste vacante. La Mairie propose d'y installer l'équipe du périscolaire au lieu du préfabriqué actuellement utilisé pour pouvoir y installer les associations qui subiront des perturbations pendant les travaux dans la zone du presbytère et du dojo. Léo Lagrange demande d'utiliser le préfabriqué en plus de la salle de maternelle. Le Conseil Municipal refuse cette demande et reste sur la proposition initiale.

Le Food Truck, Chiken Family Food, déjà présent le mardi soir demande à s'installer le samedi midi en supplément. La demande est acceptée par le Conseil Municipal

Une fenêtre de l'école a une des vitres du double vitrage fissurée, celle-ci sera remplacée.

Le matériel informatique mis à disposition à l'école par la Mairie a été revu avant la rentrée 2025. Il a été constaté la disparition de deux points d'accès Wi-Fi. La Mairie en avait installé 3 en 2018. Il en reste un seul en primaire. Il manque également 1 ChromeBook. La Mairie en avait commandé douze en 2022, il y en a onze à l'école primaire. Il manque en plus 4 mini iPad. La Mairie en avait commandé 10 en 2018 (un avait été perdu en 2022), il en reste 5 à l'école primaire. Le PC de la salle de maternelle est opérationnel bien que dégradé physiquement. La Mairie l'avait commandé en 2022.

**Fin de la séance : 21h56**

